

RAPPORT D'ACTIVITES 2006

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	4
----------------------------	---

PREMIERE PARTIE : LES ACTIVITES DE L'AUTORITE DE REGLEMENTATION DANS LES DEUX SECTEURS..... 6

I. SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS.....	7
I.1 LES TEXTES REGLEMENTAIRES	7
A – TEXTES ELABORES ET ADOPTES.....	7
B - TEXTES ELABORES MAIS NON ENCORE DEFINITIVEMENT ADOPTES	7
I.2 - ACTIVITES OPERATIONNELLES	8
A- LA GESTION ET LE CONTROLE DE L'UTILISATION DU SPECTRE RADIOELECTRIQUE.....	8
A.1- Assignation des fréquences.....	8
A.3 - Coordination de fréquences radioélectriques.....	10
B. AUTORISATION ET CONTROLE DES OPERATEURS ET DES PRESTATAIRES DE SERVICES	11
B.1- Autorisations et suspensions	11
B.2 - Contrôle des activités des opérateurs et des prestataires de services.....	11
B.3 - Etudes et enquêtes dans le secteur.....	12
C - REGLEMENT DES DIFFERENDS.....	19
I.3 - RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.....	20
A - REUNIONS ORGANISEES PAR L'UIT.....	20

II. SECTEUR DES POSTES..... 22

II.1 ACTIVITES OPERATIONNELLES	22
II.2 RELATIONS AVEC LES OPERATEURS.....	22
A – SEANCES DE TRAVAIL AVEC LA SOCIETE DES POSTES DU TOGO	22
B– SEANCE DE TRAVAIL AVEC L'ENSEMBLE DES OPERATEURS DU SECTEUR	23
II.3 RELATIONS AVEC L'UNION POSTALE UNIVERSELLE (UPU)	23
A –SEMINAIRE SUR LE PIDEP	23
B– CONFERENCE STRATEGIQUE DE L'UPU.....	24
II.4 – RELATIONS AVEC LES ORGANES DE REGULATION	25
CONCLUSION GENERALE.....	26

DEUXIEME PARTIE : L'EVOLUTION DES SECTEURS EN 2006..... 27

I. SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS.....	28
I.1 LE MARCHE DE LA TELEPHONIE FIXE	28
A - EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES.....	28
B - CAPACITE DU RESEAU	28
C - LES SERVICES DISPONIBLES EN DEHORS DE LA PHONIE.....	29
D - L'EVOLUTION DU TRAFIC	29
E- LES TARIFS DE TOGO TELECOM.....	30
F - EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	31
G - L'EMPLOI	31
I.2 LE MARCHE DE LA TELEPHONIE MOBILE GSM	31
A - EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES.....	31
B - CAPACITE DU RESEAU	32
C - AUTRES SERVICES DISPONIBLES EN DEHORS DE LA VOIX.....	32
D - L'EVOLUTION DU TRAFIC	32



E - LES TARIFS	35
F - EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	35
G - L'EMPLOI	36
I.3 LE MARCHÉ DE LA TELEPHONIE IP OU VOIP	36
I.4 LE MARCHÉ DE L'INTERNET	36
II. SECTEUR DES POSTES	38
II.1 - LE COURRIER EXPRESS	38
A - LE TRAFIC EXTERIEUR	38
B - LE TRAFIC INTERIEUR	38
C - TRAFIC TOTAL	39
II.2 - LE COURRIER ORDINAIRE	39
A - LE TRAFIC EXTERIEUR	39
B - LE TRAFIC INTERIEUR	40
C - LE TRAFIC TOTAL	40
II.3 - LES SERVICES FINANCIERS POSTAUX	40
A - LE TRAFIC DES MANDATS	40
B - LE TRAFIC DES CHEQUES POSTAUX	41
C - LE TRAFIC DU SERVICE EPARGNE	41
ANNEXES	42

Introduction générale

Le septième exercice de l'Autorité de Réglementation a été clos le 31 décembre 2006. Au cours de cet exercice, l'Autorité de Réglementation a poursuivi sa mission de veille dans les deux secteurs relevant de sa compétence, réalisé des études et entamé l'étude d'un plan triennal de développement.

Dans le secteur des télécommunications, l'ART&P a poursuivi le renforcement du cadre réglementaire par l'adoption de nouveaux textes. Parmi les textes adoptés, les deux principaux sont le décret sur le plan national d'utilisation de fréquences et celui relatif aux redevances dues par les opérateurs, exploitants et prestataires de services de télécommunications.

Ce dernier propose une nouvelle vision de la gestion du service universel. Sur la base de ce décret, l'Autorité a mis en place, en concertation avec les opérateurs, des mécanismes de compensation, d'une part, pour l'apurement des arriérés dus par les opérateurs au titre de la redevance annuelle d'exploitation, d'autre part, pour la prise en compte des investissements futurs réalisés au titre du service universel.

Elle a entamé un processus d'actualisation du cadre réglementaire grâce à l'assistance de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). Ce travail qui a démarré en septembre 2006 en concertation avec les acteurs du secteur devra se poursuivre au cours des années à venir pour déboucher sur l'adaptation du cadre réglementaire existant.

L'Autorité de Réglementation a en outre mis en place un système de collecte d'information sur la qualité de service. Une enquête a été réalisée auprès des utilisateurs et un mécanisme a été arrêté avec les opérateurs pour la collecte d'indicateurs de qualité de service.

Elle a également mené, avec les opérateurs et avec l'assistance de l'UIT, une étude tarifaire dont l'objectif a été d'amener les opérateurs à déterminer les tarifs basés sur les coûts. Le modèle utilisé est le modèle de coût de l'UIT : COSITU.

Dans sa mission de veille, l'ART&P a opéré plusieurs activités de contrôle sur le marché et mis fin aux activités qui s'opèrent en dehors du cadre réglementaire.

Dans son effort de protection des opérateurs autorisés, l'ART&P a mené plusieurs actions de coordination avec ses homologues du Ghana et du Bénin pour obtenir la réduction de la distance de pénétration transfrontalière des fréquences des réseaux mobiles étrangers.

Par ailleurs, l'Autorité a eu à régler plusieurs différends nés entre acteurs du secteur.

Dans sa mission de gestion et de contrôle des fréquences, l'ART&P a assigné plusieurs fréquences, mais également suspendu d'autres dont l'utilisation n'était pas conforme aux textes applicables.

En matière postale, outre les activités de contrôle du marché, l'Autorité de Réglementation est entrée dans une logique de dynamisation du marché. Elle a ainsi participé à plusieurs réunions internationales dont l'objectif est de redynamiser le secteur.

Concernant l'évolution des secteurs les cas marquants suivants peuvent être notés :

Dans le secteur des télécommunications, les trois opérateurs ont augmenté la capacité de leur réseau respectif atteignant 138 019 pour le réseau fixe et 900 000 pour les réseaux mobiles. Le parc d'abonnés total a connu une croissance particulière, la télédensité du réseau fixe ayant augmenté de 0,33 point et

celle des réseaux mobiles de 5,01 points. Le taux de pénétration (fixe + mobiles) au 31 décembre 2006 est de 15,35%. Le taux recommandé par la CEDEAO à ses pays membres est de 10% pour l'horizon 2008.

Si le trafic « on net » du réseau fixe n'a pas connu d'augmentation malgré la croissance du parc, ce trafic pour les réseaux mobiles a enregistré une hausse de 7%.

En ce qui concerne les tarifs, tous les opérateurs ont procédé au cours de l'année 2006 à un réaménagement tarifaire qui se caractérise par une baisse chez les opérateurs de réseaux mobiles, et par un rééquilibrage chez Togo Telecom.

S'agissant de l'emploi, l'accroissement net pour l'année 2006 est de 94, dont 2 pour Togo Telecom et 92 pour Togo Cellulaire et Telecel Togo.

Dans le secteur postal, l'exercice 2006 a été marqué, en ce qui concerne les activités de courrier, par une baisse sensible du trafic du courrier ordinaire et une stagnation du trafic du courrier express. Les services financiers postaux connaissent dans l'ensemble une légère évolution en dépit de la forte concurrence observée sur le marché des services financiers.

Le détail des activités de l'ART&P est retracé dans la première partie du présent rapport. La seconde est consacrée à l'évolution des deux secteurs, postes et télécommunications, en 2006 par rapport aux années précédentes.

La première partie du présent rapport retrace les activités essentielles de l'ART&P relative à la gestion des secteurs et à la gestion interne.

La seconde partie est consacrée à l'évolution des secteurs.

PREMIERE PARTIE : LES ACTIVITES DE L'AUTORITE DE REGLEMENTATION DANS LES DEUX SECTEURS

I. SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

I.1 Les textes réglementaires

A – Textes élaborés et adoptés

Au cours de l'année 2006, le cadre réglementaire a été renforcé par l'adoption :

- du décret n°2006-041/PR du 26 avril 2006 fixant les taxes et les modalités de recouvrement et d'affectation des redevances dues par les opérateurs, exploitants et prestataires de services de télécommunications ;
- du décret n°2006-042/PR du 26 avril 2006 portant plan national d'attribution des bandes de fréquences radioélectriques.

Deux arrêtés ont été adoptés en 2005, mais signés en 2006 et le rapport d'activités 2005 n'en a pas tenu compte. Il s'agit :

- de l'arrêté n°2005-003/ART&P/CD du 20 décembre 2005 relatif aux procédures d'arbitrage, de conciliation et de sanctions par l'ART&P ;
- de l'arrêté n°2005-002/ART&P/CD du 20 décembre 2005 portant règlement intérieur du Comité de direction de l'ART&P.

B - Textes élaborés mais non encore définitivement adoptés

- les statuts et code de déontologie du personnel de l'ART&P ;
- le texte portant détermination des critères de la position dominante ;
- l'arrêté portant obligation aux opérateurs de soumettre à l'ART&P leurs tarifs avant leur publication ;
- les cahiers des charges et la licence de Togo Telecom et Togo Cellulaire ;
- les cahiers des charges et la licence de la SPT.

I.2 - Activités opérationnelles

A- La gestion et le contrôle de l'utilisation du spectre radioélectrique

A.1- Assignation des fréquences

Au cours de l'année 2006, l'ART&P a enregistré vingt cinq (25) demandes d'assignation de fréquences. En 2005, elle n'avait enregistré que quatorze (14) demandes.

Sur les vingt cinq demandes, dix neuf (19) ont été agréées. La répartition par service d'exploitation est la suivante :

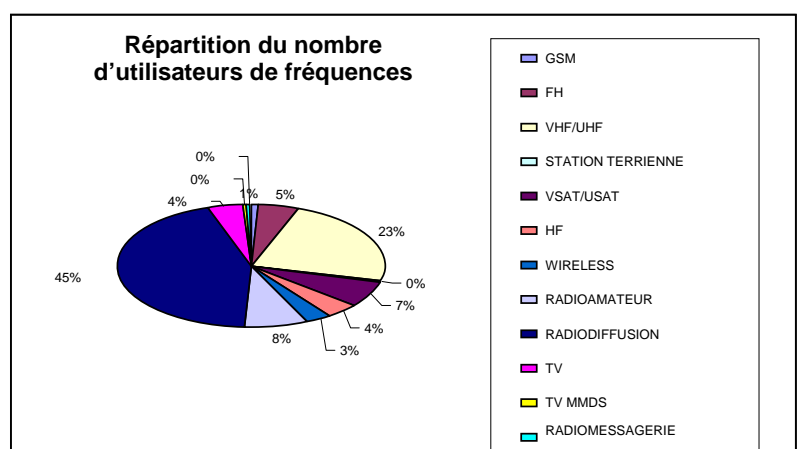
- onze (11) pour les radiocommunications mobiles privées (VHF/UHF) dont trois (3) non satisfaites : deux d'entre elles pour informations incomplètes et une renonciation ;
- une (1) en HF ;
- trois (3) en radio amateurs ;
- cinq (5) en radio diffusion FM dont une (1) a été rejetée car la zone de demande est saturée ;
- une (1) pour le système WLL (Wireless Local Loop) dans la bande de 8 MHz ;
- deux (2) pour les FH. Une (1) n'a pas été satisfaite, le demandeur n'étant pas en règle du point de vue des redevances des fréquences déjà assignées ;
- deux (2) demandes d'extension de couverture de télévision, dont une (1) non satisfaite car non disponibilité de canaux dans la zone d'extension demandée.

Tableau 1. Récapitulatif des demandes au cours de l'année 2006

DESIGNATION	NOMBRE	OBSERVATION
Nombres de demandes agréées	19	
Nombre de demandes rejetées	6	Dossiers incomplets ou indisponibilité de canaux
Total	25	

Tableau 2. Utilisateurs de fréquences au Togo à la fin 2006

SYSTEMES	NOMBRE
GSM	2
FH	10
VHF/UHF	47
STATION TERRIENNE	1
VSAT/USAT	14
HF	8
WIRELESS	6
RADIOAMATEUR	16
RADIODIFFUSION	90
TV	9
TV MMDS	1
RADIOMESSAGERIE	1
TOTAL	205



A.2 - Contrôle du spectre radioélectrique

Grâce à sa station mobile de monitoring, l'ART&P a entrepris durant l'année 2006 une série de contrôles des émissions radioélectriques sur toute l'étendue du territoire. Ces contrôles ont été effectués suivant le planning du tableau 3.

Tableau 3 : Contrôle des émissions radioélectriques

Période de contrôle	Zone contrôlée
Février 2006	Lomé
20 au 24 mars 2006	région maritime
10 et 11 octobre 2006	une partie de la région des plateaux
6 au 11 novembre 2006	l'autre partie de la région des plateaux et la région centrale
27 novembre au 2 décembre 2006	les régions de la Kara et des savanes

A Lomé, d'autres missions de contrôles ont été effectuées, à l'initiative de l'ART&P, ou à la suite de plaintes de brouillage de tierce personne.

Au cours de tous ces contrôles, les paramètres techniques ont été vérifiés. Les titulaires ont été invités à procéder aux réglages adéquats en cas de non respect.

Pour les cas de brouillage et d'émissions non autorisées, des actions ont été menées pour faire respecter la législation en vigueur. Le tableau 4 résume les cas de figure rencontrés et les actions menées.

Tableau 4 : Les cas de figures des brouillages constatés

Période	société	Motif	Sur initiative de	Action de l'ART&P
21-3-06	IFG	Fréquence non assignée	ART&P	Amende
23-3-06	WACEM	Fréquence non assignée	ART&P	Amende
28-7-06	Enoulagno M	Fréquence non assignée	ART&P	Amende
5-10-06	Radio Moisson finale Notsé	Brouillage de TVT	Préfet de Notsé	Arrêt des émissions
27-10-06	TV2	Brouillage du système CDMA	Togo Télécom	Problème résolu
27-10-06	TV RTDS	Brouillage du système CDMA	Togo Télécom	Problème résolu
10-11-06	Radio Tchamba	Fréquence non assignée	ART&P	Arrêt des émissions
22-11-06	Radio Victoire	Brouillage de radio Zéphyr	certaines auditeurs	Problème résolu
30-11-06	Radio Réveil de Bassar	Fréquence non assignée	ART&P	Arrêt des émissions
30-11-06	Radio à Kabou	Fréquence non assignée	ART&P	Arrêt des émissions
30-11-06	Radio à Guérin-kouka	Fréquence non assignée	ART&P	Arrêt des émissions
1-12-06	Radio Voix d'Assoli	Fréquence non assignée	ART&P	Arrêt des émissions

Au cours de ces missions de contrôle, il a été constaté que la radio FM Atlantic autorisée à émettre à Badou, s'est installée à Gleï dans la préfecture de l'Ogou sans autorisation préalable. Elle a été fermée le 19 juillet 2006.

Concernant plus spécifiquement les stations de radios et de télévisions, il a été publié par la HAAC et l'ART&P le vendredi 27 janvier 2006 dans Togo Presse, un communiqué relatif aux conditions de renouvellement, d'autorisation et d'apurement des redevances. Ce communiqué a été publié suite à la séance de travail du 28 décembre 2005 entre la HAAC, l'URATEL (Union des Radios et Télévisions Libres) et l'ART&P. Il fixe comme point de départ des autorisations la date d'assignation de la fréquence par l'ART&P ; la durée de l'autorisation étant de cinq (5) ans pour les radios et de dix (10) ans pour les télévisions. S'agissant des stations fonctionnant avant l'assignation d'une fréquence par l'ART&P, le point de départ de l'autorisation est le 1^{er} juillet 2000.

Un délai de trois (3) mois, à compter du 1^{er} février 2006, a été donné aux radios et télévisions pour apurer les arriérés de redevances qu'elles doivent éventuellement au titre des années de 2000, 2003 et 2004. Les arriérés des années 2001 et 2002 ont été entre temps considérés comme une subvention de l'Etat.

Le paiement des redevances au titre de l'année 2005 a été fixé comme une des conditions de renouvellement des autorisations arrivées à terme.

Le communiqué a aussi mentionné que toute radio ou télévision qui n'aurait pas réglé intégralement ses arriérés à terme (le 30 avril 2006) recevrait une mise en demeure d'un mois et serait automatiquement fermée à compter du 1^{er} juin 2006 si la mise en demeure reste infructueuse.

Les stations ci-après n'ayant pas respecté ce délai ont été fermées. Il s'agit des :

- radios Carré Jeunes et Avenir à Lomé, Sky FM à Badou, Jeunesse à Sokodé et Arc-en-ciel à Dapaong ;
- télévisions Solution à Tsévié et Dosmant à Vogon.

Toutes ces stations, exceptées les radios Avenir et Sky FM, ont pu régler par la suite leurs arriérés et ont été autorisées à reprendre leurs émissions.

A.3 - Coordination de fréquences radioélectriques

L'ART&P a organisé, à Lomé à l'hôtel Ibis le Bénin, du 18 au 20 décembre 2006, une réunion de coordination sous-régionale regroupant les pays suivants : le Burkina Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée Conakry, le Mali, le Niger et le Togo. Cette coordination a porté sur :

- les problèmes soulevés à la réunion de Ouagadougou les 27 et 28 janvier 2005 ;
- les besoins non satisfaits à la CRR-06 à Genève ;
- la coordination des fréquences GSM ;
- la coordination des fréquences de radiodiffusion analogique ;
- la coordination des fréquences VHF/UHF exploitées pour les systèmes de boucle locale radio, les faisceaux hertziens et réseaux radio-mobiles indépendants.

Au cours de la séance de travail entre les délégations du Ghana et du Togo, le problème de l'opérateur Kasapa du Ghana a été soulevé. En effet, le signal de cet opérateur utilisant la technologie CDMA pénètre dans la ville de Lomé sur une distance de 10 Km (de la frontière d'Aflao jusqu'au port de Lomé). Or, selon l'accord du 10 septembre 2004 signé entre la NCA (National Communication Authority) du Ghana et l'ART&P, la distance de pénétration des signaux GSM de part et d'autre de la frontière d'Aflao est de 500 mètres. La délégation du Ghana a promis régler le problème de Kasapa dès son retour à Accra. La NCA a été relancée par courrier électronique le 28 décembre 2006. Ce dossier sera poursuivi en 2007.

A l'issue de la rencontre entre les délégations du Bénin et du Togo, une autre réunion de travail a été programmée pour le 15 mars 2007 afin de résoudre les problèmes spécifiques de coordination des fréquences des signaux GSM et CDMA sur la frontière commune des deux pays.

B. Autorisation et contrôle des opérateurs et des prestataires de services

B.1- Autorisations et suspensions

B.1.1 - Autorisations

L'ART&P a instruit un dossier de demande de licence de téléphonie rurale dans la région maritime sud-est, sur l'axe Atakpamé-Blitta, à Pagala et dans la région de la Kara. Cette demande a été introduite par TKC, société de droit canadien, la licence devant être exploitée par la société VTT (Virtuelle Télécommunication du Togo) à constituer. Aucune suite n'a été donnée par le ministre chargé des télécommunications.

Deux sociétés de droit nigérian à savoir P-Mobile et Globacom ont introduit chacune une demande de licence de téléphonie mobile. L'ART&P leur a fait savoir que de telles licences ne sont octroyées qu'à la suite d'un appel d'offres international et que pour le moment le gouvernement togolais n'a pas exprimé de besoin en la matière.

Au cours de l'année 2006, l'ART&P a enregistré treize (13) demandes d'autorisation de stations VSAT et mini-VSAT. Cinq (5) des treize ont été agréées par le ministre de tutelle à cause de leurs besoins spécifiques. Il s'agit de trois institutions financières pour leurs transactions monétaires (la banque régionale de la solidarité, la banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce et la banque atlantique Togo), d'un organisme international (le corps de la paix de l'ambassade des USA) et du village du Bénin pour ses besoins de formation universitaire.

B.1.2 - Suspensions

L'institut technique de formation supérieur ESIBA bénéficiaire d'une licence mini-VSAT a informé l'ART&P au cours du mois d'août 2006 que les activités de sa station ont été suspendues à cause de l'indisponibilité des services sollicités auprès de ses partenaires étrangers. Des vérifications ont été effectuées et la licence suspendue.

L'institution CARITAS Afrique à Lomé a informé l'ART&P dans la dernière semaine de décembre 2006 qu'elle renonçait à l'exploitation de sa station mini-VSAT. Les procédures de retrait de cette licence seront entreprises au cours du mois de janvier 2007.

B.2 - Contrôle des activités des opérateurs et des prestataires de services

Des contrôles réguliers ont été effectués chez les titulaires de stations VSAT pour s'assurer du respect de leurs cahiers des charges. Aucune irrégularité n'a été constatée.

Au cours de l'année 2006, l'ART&P a constaté que chacun des trois opérateurs (Togo Telecom, Togocel et Telecel Togo) avait publié des nouveaux tarifs des services de télécommunications sans les avoir soumis au préalable à l'Autorité. Les trois opérateurs ont été rappelés à l'ordre.

Pour renforcer l'application de l'article 58-b de la loi n°98-005 du 11 février 1998 sur les télécommunications, modifiée par les lois n°2004-010 et 2004-011 du 3 mai 2004, un projet d'arrêté a été initié. Il porte obligation aux opérateurs de soumettre à l'ART&P leurs tarifs avant leur publication.

La société Easy Com Togo a été interpellée par l'ART&P afin de rectifier le contenu de sa publicité tendant à faire croire que cette société était un opérateur de téléphonie fixe alors qu'elle est en réalité un prestataire de cabines GSM en partenariat avec Togo Cellulaire.

Il a été constaté, au cours du mois de septembre, que le service de la carte prépayée de l'opérateur Tigo au Ghana était exploité dans une grande partie ouest de la ville de Lomé. Cela est dû au fait que l'opérateur Tigo avait méconnu la clause relative à la distance de pénétration de l'accord signé le 10 septembre 2004 entre le NCA (National Communication Authority) du Ghana et l'ART&P du Togo.

Les séances de travail entre les deux organes de régulation et l'opérateur Tigo tenues le 13 octobre 2006 à Accra puis le 18 octobre 2006 à Lomé ont permis de régler ce problème.

Près de deux cents (200) ISP et cybercafés ont été recensés dont une trentaine à l'intérieur du pays. Parmi les deux cents, on note :

- cent trente deux (132) ayant versé leurs frais de déclaration ;
- quatorze (14) ayant reçu une sommation de payer ;
- vingt et un (21) ayant été mis en demeure ;
- trente trois (33) nouveaux cybercafés recensés.

Les nouveaux cybercafés installés ont été invités à se conformer à la réglementation en vigueur.

B.3 - Etudes et enquêtes dans le secteur

B.3.1 – Processus de mesure des indicateurs sur la qualité de service

L'ART&P a poursuivi l'étude de mise en place d'un système de collecte et de mesure de flux d'informations relatives à la qualité de services des télécommunications initiée à la fin de l'année 2005. Ce système vise trois objectifs spécifiques :

- disposer d'une photographie périodique du secteur aux fins d'analyses et d'une projection en vue de fixer des objectifs opérationnels ;
- contrôler le respect des obligations contenues dans les licences et cahiers des charges des opérateurs ;
- contrôler les obligations de qualité de service rendu à l'utilisateur.

La mise en place de ce système s'est effectuée en deux volets :

- mise en place d'un processus permanent et dynamique de collecte et de mesure d'indicateurs de qualité de service en concertation avec les opérateurs ;
- enquêtes d'appréciation sur le terrain auprès des usagers.

a. La mise en place d'un processus permanent de collecte et de mesure

Une liste d'indicateurs de qualité de service actualisables est arrêtée de commun accord avec chaque groupe d'opérateurs de réseaux fixe ou mobile. Les procédures de collecte et de mesure permanente sont définies pour chaque indicateur.

L'ART&P définira, au lancement de la collecte, des seuils pour chacun des indicateurs, en tenant compte des spécificités du secteur au Togo, et en comparaison avec les recommandations de l'UIT et les pratiques des pays de la sous région. Le lancement de la collecte est prévu pour janvier 2007.

b. Les enquêtes sur la qualité de service auprès des usagers

b.1. Objet de l'enquête

Afin de mesurer la qualité des services de télécommunications auprès des usagers, l'ART&P assisté d'un cabinet, a procédé à une enquête, en 2006, dans 38 localités. 3987 personnes ont été interrogées.

Les questionnaires ont porté sur les services ci-après offerts au cours de l'année 2005: téléphonie fixe et mobile, Voix sur IP, transmission de données et Internet exploités par les opérateurs que sont Togo Telecom, Togo Cellulaire, Telecel Togo et Cafe Informatique. Cependant, les tests réalisés sont valables pour l'année 2006.

b.2. Les résultats

Les résultats essentiels de l'enquête sont synthétisés, ci-après:

b.2.1. Service de téléphonie fixe (Togo Télécom)

b.2.1.1. Disponibilité

Les **taux moyens de dérangement** sur le plan national ainsi qu'au niveau de chaque région se présentent comme suit :

	National	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes
Taux moyen de dérangement 2005	75%.	75%	74%	86%	76%	77%	69%

On constate une faible disparité du taux moyen de dérangement entre les régions, mais une forte disparité entre les localités car les extrêmes pour cet indicateur sont 38% et 100%

Les taux de relèvement (moyenne et extrêmes) sur le plan national se présentent dans le tableau suivant :

Le taux de relèvement	En 24 heures	Au 2 ^{ème} jour
Moyenne du taux de relèvement	21%	23%
Extrêmes du taux de relèvement	0% et 57%	0% à 37%

b.2.1.2 Accès aux services

Les **distances parcourues** (moyenne et extrêmes) pour accéder à une cabine ou à un point de vente de carte prépayée se présentent comme suit :

Distances	Minimum (m)	Maximum (m)	Moyenne (m)
Distance d'accès à une cabine	26	691	393
Distance d'accès à un point de vente de carte prépayée	117	40.500	9.443

Les distances moyennes par région sont données dans le tableau suivant

	Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes
Cabines téléphoniques	170 m	250 m	232 m	260 m	192 m	392 m
Cartes prépayées	1 295	3 281 m	10 937 m	13 449 m	3 002	7 200 m

Pour l'accès à l'information commerciale, près de 57 % des consommateurs estiment qu'il est difficile de bénéficier des services de Togo Telecom.

Les valeurs des principaux indicateurs du service commercial sont fournies dans le tableau suivant :

Indicateurs	Moyenne nationale
Temps moyen d'attente devant les guichets de paiement	43 mn
Temps moyen d'attente devant les points d'accès aux services	34 mn
Délai moyen de traitement des contestations de factures	61 jours
Délai de réparation des contestations justifiées	14 jours

b.2.1.3. Appréciation des coûts de communications

L'appréciation des coûts de communications par les consommateurs au cours de l'année 2005 se résume dans le tableau ci-dessous :

Appréciation	Urbaine	Interurbaine	Vers les mobiles	Internationale
Pas cher	2%	1%	0%	0%
acceptable	20%	13%	4%	6%
cher	54%	50%	29%	23%
Très cher	23%	36%	66%	70%
Cumul cher et très cher	77%	86%	95%	93%

b.2.1.4 Qualité des communications

Les moyennes nationales du **taux d'échec** des communications pour différentes plages horaires se présentent comme suit :

7h à 12h	12h à 18h	18h à 23h
23%	19%	21%

b.2.2. Service de téléphonie mobile

b.2.2.1 Disponibilité du service

Les valeurs de certains indicateurs pour l'année 2005 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs	Togo Cellulaire	Telecel Togo
Taux de dysfonctionnement de la carte Sim	16%	11%
Taux moyen de relève en 24 heures	54%	33%
Taux de relève au deuxième jour	14%	48%
Distance moyenne pour acquérir une carte prépayée	11945 m	5603 m
Proximité des cabines cellulaires	2317 m	2073 m

Il faut noter qu'à la fin de l'année 2005, le nombre des abonnés de Togo Cellulaire était 7 fois plus élevé que celui de Télécel Togo.

b.2.2.2 Accès aux services

Indicateurs	Togo Cellulaire	Telecel Togo
Accès difficile à l'information (proportion des consommateurs)	46%	40%
Demandes d'abonnement satisfaites en un jour	91%	94%
Demandes de réactivation satisfaites en un jour	57%	85%
Taux de contestations des recharges	49%	81%
Taux de contestations justifiées	82%	89%
Temps moyen pour effectuer un paiement	35 minutes	17 minutes

b.2.2.3 Appréciation des coûts

Les pourcentages des consommateurs estimant que les coûts des communications cellulaires sont chers ou très chers sont présentés dans le tableau comparatif ci-après :

	Interne au réseau	Entre mobile	Vers le fixe	international
Togo Cellulaire	80%	94%	95%	89%
Telecel Togo	55%	92%	90%	50%

b.2.2.4 Qualité des communications

Les pourcentages d'échec des communications selon les plages horaires sont indiqués dans le tableau suivant :

	7h à 12H	12h à 18h	18h à 23h
Togo Cellulaire	18%	20%	20%
Telecel Togo	14%	21%	21%

b.2.2.5 Probabilité de présence de réseau dans les zones couvertes

Cette situation, selon les différentes configurations, est présentée dans le tableau comparatif ci-après

	Out door*	In door*	In car*
Togo Cellulaire	92%	86%	89%
Telecel Togo	91%	89%	87%

Out door* : à ciel ouvert

In door* : dans une enceinte hermétiquement fermée

In car : dans une voiture, vitres fermées

b.3. Service Internet

Le tableau ci-dessous donne un état comparatif entre Togo Télécom et Café Informatique pour quelques indicateurs des services Internet

Indicateurs	Togo Télécom	CAFE Informatique
Taux moyen de dérangement	81%	84%
Taux de relève en 24 heures	24%	37%
Accès difficile à l'information	64%	65%
Taux de demande de liaison spécialisée satisfaite au premier mois	70%	71%
Coût de la liaison Internet (non usager* : cher et très cher)	80%	70%
Temps moyen pour effectuer un paiement	18 minutes	17 minutes
Temps moyen d'accès à la connexion Internet pour un usager	438 secondes	330 secondes
Proximité des cybercafés	1965 mètres	2522 mètres

Non usager* : il s'agit des ISP ou cybercafés ayant loués une liaison spécialisée chez un fournisseur internet.

Il faut noter que les services Internet offerts par Café informatique se limitent à Lomé et dans quelques villes de la région maritime.

B.3.2 – L'étude tarifaire

Du 11 au 22 septembre 2006, une mission de l'UIT a résidé à Lomé dans le cadre de l'assistance demandée par l'ART&P pour le calcul des coûts et tarifs des services téléphoniques fournis par les opérateurs des télécommunications.

Le travail a été réalisé avec une équipe constituée au niveau de chaque opérateur concerné à savoir : Telecel Togo, Togo Cellulaire et Togo Telecom.

Les coûts et tarifs ont été calculés sur la base des données des opérateurs pour l'exercice 2005. Ce travail a permis de déterminer les pertes et profits réalisés par type de service en comparaison avec les tarifs en vigueur au 31 août 2006. Le modèle de coûts de l'UIT : COSITU a été utilisé à cet effet. Un rapport provisoire de l'étude a été envoyé par l'UIT en décembre 2006. A l'issue des observations de l'ART&P, le rapport définitif est attendu.

Le principal objectif de l'étude est d'amener les opérateurs à pratiquer des tarifs orientés vers les coûts. Pour ce faire, il importe que les opérateurs optimisent leurs coûts afin de ne pas faire supporter aux clients des charges inopportunes. Le calcul des coûts et tarifs est un processus permanent. Il est donc suggéré les actions suivantes :

- a. demander aux opérateurs de conserver les équipes « Cositu » mises en place pour cette étude, car le même processus devra être repris au moins tous les ans, à partir du mois d'avril 2007 ;
- b. étant donné que **l'étude sur les coûts et tarifs** s'appuie sur les données de coûts fournies par les opérateurs, **l'étude sur l'audit des coûts** est importante pour fiabiliser ces données de coûts, et pour inciter les opérateurs à les maîtriser et à les optimiser.

Les résultats issus des calculs de coûts et tarifs constituent pour l'ART&P des éléments fondamentaux à l'occasion des décisions d'approbation des tarifs, ainsi que d'arbitrage en cas de différends sur les conventions d'interconnexion.

En dehors de l'arrêté portant obligation aux opérateurs de soumettre à l'ART&P les tarifs avant toute publication et mise en vigueur, un autre arrêté portant réglementation tarifaire devra indiquer les principes de tarification.

B.3.3 – L'étude entamée pour la revue du cadre réglementaire

L'Autorité de Réglementation a initié, à partir du mois d'août 2006, avec l'appui de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), la revue du cadre dans lequel évoluent les télécommunications au Togo.

L'objectif est de faire un diagnostic critique du cadre réglementaire, de l'adapter aux enjeux actuels, dans le sens de la promotion des nouvelles technologies et de la dynamisation du secteur des télécommunications.

L'analyse du cadre réglementaire s'est effectuée en plusieurs étapes avec l'assistance d'un expert de l'UIT.

La première étape s'est déroulée sous forme de rencontres individuelles avec les principaux acteurs du secteur. Ces rencontres ont permis de recueillir des informations dont la pertinence contribuera à améliorer la réglementation du secteur des télécommunications au Togo.

Une seconde étape a réuni tous les acteurs du secteur lors d'un séminaire organisé le 28 septembre 2006 à l'Hôtel Ibis de Lomé. Ce séminaire a donné l'occasion d'aborder plusieurs questions sur l'évolution du secteur, notamment : l'octroi des licences, le respect des textes en vigueur, l'indépendance du régulateur, l'efficacité et les pouvoirs de l'ART&P, les procédures de décision de l'ART&P, la libéralisation du marché, le contrôle de la concurrence, l'audit des coûts, l'interconnexion et les questions liées au dégroupage et à la portabilité des numéros, le monopole de fait de l'opérateur historique sur certains segments et les possibilités d'entrée de nouveaux opérateurs, la réglementation de la VoIP, la représentation des associations de consommateurs, etc.

Ce séminaire a permis de mieux cadrer la perception des relations entre opérateurs, et entre opérateurs et l'ART&P.

La troisième étape a consisté en l'analyse proprement dite des textes réglementant les télécommunications. Les observations ont été envoyées par l'expert de l'UIT en vue de revoir et de modifier certains desdits textes.

Le travail sur la revue du cadre réglementaire devra se poursuivre en 2007 en harmonie avec les différentes propositions et suggestions apportées par les acteurs. Il s'agit particulièrement de :

- rendre les textes plus dynamiques, consensuels, et capables d'intégrer les nouvelles données ;
- organiser des réunions de concertation périodiques avec tous les opérateurs, pour les associer à l'élaboration des textes ;
- organiser des consultations publiques impliquant praticiens, spécialistes et consommateurs, pour améliorer la transparence dans la prise des décisions, et dans l'adoption des textes ;
- adopter ou modifier certains textes, ou corriger les contradictions et incohérences éventuellement relevées.

L'expert de l'UIT, dans son rapport final, a fait ressortir que le cadre réglementaire et juridique du Togo a, en général, pris en compte les meilleures pratiques internationales et notamment celles que préconisent la CEDEAO et l'UEMOA. Cependant, ce cadre doit être révisé pour intégrer les nouvelles données dues à l'évolution rapide des TIC et combler les quelques insuffisances observées surtout au niveau du décret sur l'interconnexion. Cette révision doit aussi combler le manque de texte pour une gestion rigoureuse des ressources en numérotation en vue d'optimiser leur utilisation.

B 3.4 Mise en place d'un mécanisme de compensation des opérateurs de téléphonie

Dans le cadre de la mise en œuvre du service universel, l'Autorité de Réglementation a initié, durant le second semestre de l'année 2006, un mécanisme de compensation au bénéfice des opérateurs de téléphonie ayant réalisé des investissements éligibles. En effet, Le décret n°2006-041/PR du 26 avril 2006, fixant les taux, les modalités d'affectation et de recouvrement des redevances dues par les opérateurs, exploitants, et prestataires de services de télécommunications, a introduit une innovation qui consiste en l'institution d'un mécanisme prévoyant d'inciter les opérateurs à investir directement les montants devant servir à payer leur contribution au fonds du service universel, dans des projets éligibles à ce titre.

Ce mécanisme a défini les caractéristiques d'une zone éligible en s'appuyant sur les articles, 5, 12 et 21 du décret 2001-195/PR du 16 novembre 2001 relatif au service universel des télécommunications. Il fixe les clauses et procédures de soumission des opérateurs ainsi que les critères d'éligibilité des projets soumis en tenant compte des aspects :

- économique tels que les investissements liés aux immobilisations techniques, notamment les équipements de réseau : **transmission, réseau d'accès, commutation, énergie** ;
- financier en plafonnant les montants de compensation à 2% du chiffre d'affaires, mais avec une possibilité de dépassement pour des projets pertinents;
- technologique, neutralité de technologie pourvu que celle-ci reste conforme à la licence de l'opérateur.

Il est prévu un cadre de négociations avec les opérateurs pour une définition précise des projets éligibles. Il est aussi prévu l'évaluation de chaque projet au 30 avril de l'année qui suit en se servant des pièces justificatives dont les principales ont été listées.

Ce mécanisme de compensation sera mis en œuvre à partir de l'année 2007, mais d'ores un processus de compensations à posteriori a démarré au cours de l'année 2006 pour les projets réalisés par les opérateurs durant les années 2002 à 2005 et jugés éligibles au titre du service universel. Ce processus sera poursuivi au cours de l'année 2007.

B.3.5 Point d'échange Internet

Ce projet a été rendu nécessaire par le constat de lenteur des échanges internet entre utilisateurs au Togo. En effet l'architecture des trois principaux nœuds nationaux d'accès au backbone internet indiquait des départs de chacun vers l'international sans aucune interconnexion locale. Cette situation, apparemment sans incidence pour les accès vers les sites étrangers s'avère extrêmement pénalisante pour les accès à des serveurs nationaux dont la promotion même peut être ralentie d'une part, mais aussi pour le développement d'applications peer to peer, de plus en plus populaires dans les utilisations de l'internet d'autre part.

La mise en œuvre du projet impliquait les nœuds de Togo Telecom, Cafe Informatique et e-Process bien que les activités de cette dernière entreprise soient limitées au réseau interne de Ecobank.

Des rencontres avec Togo Telecom et Café Informatique ont permis d'obtenir l'adhésion de ces deux acteurs au principe de la mise en place du point d'échange internet. Un projet d'architecture a été initié et soumis à leur appréciation.

Les points suivants restent toutefois à discuter avec les opérateurs :

- Le lieu d'implantation du point d'échange ;
- Les services offerts ;
- La charte de raccordement ;
- Le mode de gestion ;
- L'estimation financière ;

- Le financement.

Des propositions existent pour chacun des points, sauf les aspects financiers qui pourraient éventuellement bénéficier d'une subvention ou d'un financement du fonds de recherche et développement du secteur des télécommunications.

La prochaine étape serait alors l'adoption par les acteurs, d'un plan de mise en œuvre et la réalisation du projet.

B 3.6 Définition d'un nouveau cadre de gestion du domaine national « .tg »

Courant 2006, les travaux de ce projet ont permis aux acteurs concernés d'obtenir un consensus sur la structure organisationnelle du « .tg » proposée par l'Autorité de Réglementation.

L'organe central de ce nouveau cadre de gestion est le comité de gestion du « .tg ». Ce comité est composé d'un représentant désigné à cet effet par chacune des sept entités suivantes : les universités, l'association des fournisseurs de services Internet, le regroupement des associations des promoteurs des TIC, les ministères, l'ART&P, les fournisseurs d'accès Internet et la société civile.

Pour l'année 2007, il sera question de retenir un délégué conformément aux critères d'éligibilité et ensuite d'amorcer la gestion collégiale du « .tg ». Ceci pourra peut-être se faire via un projet pilote.

C - Règlement des différends

Au cours de l'année 2006, l'ART&P a été saisie et réglé les différends suivants :

- Togo Telecom contre Togo Cellulaire et Cafe Informatique

Par courrier daté du vendredi 28 juillet 2006 et reçu par l'ART&P le lundi 31 juillet, Togo Telecom a dénoncé l'existence d'une liaison entre Cafe Informatique et Togo Cellulaire pour l'acheminement du trafic international entrant. Cette liaison a été dénoncée par Togo Telecom comme étant une pratique contraire à la convention d'interconnexion la liant avec Togo Cellulaire. L'ART&P a eu des entretiens avec les opérateurs concernés au cours desquels elle a expliqué à Togo Cellulaire et à Cafe Informatique que la liaison établie entre elles était contraire à la licence et au cahier des charges relatif à l'exploitation de la VoIP par Cafe Informatique, et a demandé l'arrêt immédiat de l'exploitation de cette liaison.

- Togo Telecom contre l'Association togolaise des consommateurs (ATC)

Suite à la publicité faisant état de la réduction des tarifs de communication sur le réseau fixe, l'ATC a saisi l'ART&P le 6 septembre 2006 pour dénoncer cette publicité qu'elle considérait comme mensongère. Elle a également souligné le cas des factures répétitives que Togo Telecom envoie aux abonnés dont les lignes sont en suspension à titre de pénalité. Le non paiement de ce forfait aux échéances indiquées sur les factures entraînait l'application d'une pénalité de retard que les clients critiquent.

Sur le premier point, l'ART&P a demandé la modification de la publicité par précision de la date d'effet des nouveaux tarifs et de la durée de l'impulsion.

Sur le second point, l'ART&P a estimé qu'à partir du moment où la ligne n'est pas résiliée, le forfait pour l'entretien de cette ligne paraît fondé.

- Togo Telecom contre Cafe Informatique

La société Cafe Informatique et Télécommunications a saisi l'ART&P, par courrier signé le 30 octobre 2006, pour dénoncer la coupure de sa ligne d'accès Internet souscrite auprès de Togo Telecom. Par cette ligne, Cafe Informatique, qui est facturé par Togo Telecom, octroie et facture les lignes Internet à ses clients. L'ART&P n'a pas encore trouvé une solution définitive à ce problème.

I.3 - Relations avec les organisations internationales

A - Réunions organisées par l'UIT

Au cours de l'année 2006, l'ART&P a participé à certains événements importants organisés par l'UIT. Il s'agit :

- de la Conférence Mondiale du Développement des Télécommunications de 2006 (CMDT-06) tenue à Doha au Qatar du 7 au 15 mars 2006. Cette conférence a élaboré un plan dit de Doha s'appuyant sur : six (6) programmes, cinq (5) initiatives par région, deux (2) activités (collecte des statistiques et promotion du partenariat), deux (2) commissions d'études devant s'occuper de quatorze (14) anciennes questions et de quatre (4) nouvelles. Cette conférence a adopté une déclaration qui réaffirme la nécessité d'édifier une société de l'information véritablement mondiale et devant ouvrir des perspectives à tous en prenant en compte les intérêts de toutes les nations ;
- de la Conférence Régionale des Radiocommunications de 2006 (CRR-06) qui a eu lieu à Genève en Suisse du 15 mai au 16 juin 2006. L'objectif de cette conférence régionale était de planifier les services de radiodiffusion numérique terrestre dans les régions 1 et 3 dans les bandes de fréquences 174- 230 MHz (VHF) et 450- 862 MHz (UHF). Il a été procédé à la modification du plan de Genève 89 (GE 89) puis à l'élaboration et à l'adoption du plan de Genève 2006 (GE 06). Il a été fixé une période de transition durant laquelle la télévision analogique et la télévision numérique vont coexister avec des mesures de protection de la télévision analogique, et qui court de l'adoption du plan GE 06 à la fin 2015 pour la bande UHF et 2020 pour la bande VHF.
- de la Conférence des plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), tenue à Antalya en Turquie du 6 au 24 novembre 2006. L'objectif de cette Conférence, qui se tient tous les quatre ans, était de renouveler ses instances dirigeantes et de réviser les textes fondamentaux que sont la constitution et la convention, de même que les règles régissant les conférences assemblées et réunions de l'UIT. Les résultats des consultations ont conduit à l'élection de Mr Hamadoun TOURE du Mali à la tête de l'UIT comme Secrétaire Général en remplacement de Mr Yoshio UTSUMI. De la révision des textes, la constitution précise que le Secrétaire général agit en qualité de représentant légal de l'Union. Désormais, la tendance est qu'il faut au moins une réunion de l'UIT par an. C'est pourquoi il a été précisé que la conférence des radiocommunications sera fixée entre trois et quatre ans. Le choix de l'unité contributive sera annoncé quatre semaines avant le début de la conférence et non plus une semaine comme précédemment. Quant à la convention, elle complète certaines dispositions et précise notamment que le terme « rééligible » des fonctionnaires élus signifie qu'il n'est possible d'effectuer qu'un second mandat, que celui-ci soit consécutif ou non au premier ; le Conseil examine et réajuste annuellement les recettes et les dépenses de l'Union. Il peut autoriser une réduction de l'unité contributive, lorsqu'un Etat en fait la demande avec une preuve qu'il ne peut plus maintenir

sa contribution dans la classe initialement choisie ; la question relative à la révision de l'unité contributive des membres de secteurs, qui devrait passer de 1/5 à 1/4 des contributions des Etats membres, n'a pu être traitée par la Conférence et est renvoyée à l'examen du Conseil. A la fin des travaux le 24 novembre 2006, les « Actes finals de la conférence des plénipotentiaires (Antalya, 2006) », ont été adoptés et signés par l'ensemble des pays membres de l'Union.

II. SECTEUR DES POSTES

II.1 Activités opérationnelles

Au cours d'une mission de contrôle en mai 2006, l'Autorité de Réglementation a constaté que la société SDV-Togo offrait sans autorisation les services de courrier express sous la marque de Saga-Express. La société SDV-Togo, se prévalant de l'autorisation d'exploitation des services postaux qu'elle a obtenue pour le compte de Universal Express, a entrepris d'offrir les services de courrier express sous la marque de Saga-Express. Cette prestation non autorisée étant conforme à la réglementation qui exclut de délivrer à une même personne physique ou morale, une autorisation d'exercer une activité sous deux marques différentes et concurrentes (à savoir Universal Express et Saga-Express), l'ART&P a intimé l'ordre à SDV-Togo d'arrêter l'exploitation de la marque Saga-Express. SDV-Togo a été amendée conformément aux textes applicables.

II.2 Relations avec les opérateurs

L'Autorité de Réglementation a initié des séances de travail, d'une part, avec l'opérateur historique, la Société des postes du Togo, d'autre part, avec l'ensemble des opérateurs du secteur.

A – Séances de travail avec la Société des postes du Togo

Les séances de travail avec la SPT ont porté sur :

1. La définition des règles d'évaluation du coût du service postal universel

A l'initiative de l'ART&P, une séance de travail a réuni les services techniques de l'ART&P et ceux de la SPT le 30 mai 2006 en vue de définir les règles d'évaluation du coût du service universel. Les travaux ont permis de définir les principes de base en attendant d'exploiter les données lorsque la SPT aura mis au point sa comptabilité analytique.

2. La présentation du logiciel de la comptabilité analytique de la SPT

Cette présentation a eu lieu le 27 juin 2006 et visait à apprécier cet outil qui doit permettre, entre autres, d'évaluer les coûts des prestations postales, notamment ceux liés au service postal universel. Les différents échanges ont abouti à des suggestions devant permettre d'améliorer le logiciel.

3. La présentation du Plan de développement postal pour l'Afrique

L'UPU a élaboré un plan de développement postal pour l'Afrique (PDPA) pour la période 2006- 2008. Ce plan, qui est une déclinaison de la stratégie postale mondiale de Bucarest, vise à accompagner et à aider les décideurs africains par la mise en œuvre de mesures adéquates pour assurer le développement durable du secteur postal en Afrique.

En vue de discuter de ce plan et afin d'en dégager les actions à mettre en œuvre, l'ART&P a organisé le 7 novembre 2006 une séance de travail avec la SPT. Les conclusions ont porté sur la nécessité pour les acteurs du secteur de prendre des mesures et d'initier des actions en vue :

- d'assurer le développement et la modernisation du secteur postal ;
- d'améliorer la qualité de service ;

- de diversifier l'activité postale ;
- de renforcer les capacités.

B- Séance de travail avec l'ensemble des opérateurs du secteur

Dans le cadre de ses échanges avec les acteurs du secteur postal, l'Autorité de Réglementation a rencontré le 7 décembre 2006 les opérateurs exerçant sur le marché postal pour discuter des questions touchant à l'évolution des activités du secteur. Les sujets évoqués ont porté essentiellement sur la tenue des statistiques du trafic et des états financiers. Il a été rappelé aux opérateurs l'obligation de communiquer à temps à l'Autorité les données statistiques ainsi que les états financiers de leur société.

Les échanges ont également porté sur le projet d'élaboration, par les opérateurs, d'un code de bonne conduite visant à garantir les bonnes pratiques dans l'exercice de leurs activités.

Les opérateurs ont, par ailleurs, évoqué les difficultés qu'ils rencontrent, difficultés liées à la baisse de leurs activités et donc de leurs chiffres d'affaires. Eu égard à ces difficultés, ils ont sollicité une révision à la baisse du taux de la redevance d'exploitation. D'autre part, ils ont souhaité la mise en place d'un cadre réglementaire relatif à l'interconnexion des réseaux, afin de leur permettre d'optimiser l'utilisation de leurs infrastructures.

II.3 Relations avec l'Union postale universelle (UPU)

A –Séminaire sur le PIDEP

L'Union Postale Universelle, en collaboration avec le groupe La Poste France, a organisé un séminaire sur la formulation du plan intégral de réforme et de développement postal (PIDEP) à Paris en France du 22 au 26 septembre 2006. L'Autorité de Réglementation a pris part à ce séminaire qui avait pour objectif d'initier les participants à la formulation des PIDEP.

Le PIDEP est un plan stratégique global et intégré visant à répondre aux besoins en matière de réforme du secteur postal et aux exigences de la stratégie postale mondiale de Bucarest. Il a pour objectif principal de mettre à la disposition des pays une stratégie d'action globale en matière de réforme et de développement postal et de définir les objectifs et les actions devant être réalisées à court, moyen et long termes.

Les administrations postales qui le souhaitent peuvent solliciter auprès de l'UPU la formulation d'un PIDEP pour leur pays.

Après des échanges, l'Autorité de Réglementation et la SPT ont suggéré la formulation d'un PIDEP pour le Togo. Ce projet permettrait de :

1. dresser la situation des services postaux au Togo : analyse et recommandations concernant :
 - la politique sectorielle ;
 - le cadre législatif et réglementaire ;
 - la régulation du secteur ;
 - le service postal universel ;
 - le marché postal national ;
 - l'opérateur public.

2. définir des objectifs et stratégies pour la réforme ;
3. déterminer les actions nécessaires pour réaliser la réforme ;
4. déterminer les coûts et les financements du PIDEP ;
5. identifier les actions urgentes à mener à très court terme.

Un projet de demande de formulation sera soumis au ministre de tutelle pour décision.

B- Conférence stratégique de l'UPU

Le Bureau international de l'Union Postale Universelle (UPU), en collaboration avec la Poste des Emirats arabes unis, a organisé la conférence stratégique 2006 de l'UPU à Dubaï (Emirats arabes unis) du 14 au 16 novembre 2006.

Tenue à mi-parcours entre deux Congrès, cette conférence a réuni tous les acteurs du secteur postal et a eu pour objectif de débattre des questions pertinentes liées à l'élaboration de la stratégie postale mondiale à adopter lors du prochain Congrès.

Le Togo y était représenté par le directeur de cabinet du ministère délégué à la Présidence de la République, chargé de l'équipement, des transports, des postes et télécommunications et des innovations technologiques et par l'ART&P.

1. Les enjeux de la conférence stratégique 2006

L'environnement mondial actuel connaît des mutations caractérisées par la libéralisation des échanges, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les mouvements de populations et de migrants ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs sur le marché postal.

La conférence stratégique, tenue dans ce contexte de mutation profonde, a eu pour mission essentielle d'analyser et de débattre de tous ces facteurs de mutation qui influencent l'environnement postal et de définir les nouvelles tendances qui orienteront la stratégie postale mondiale à adopter lors du prochain Congrès de l'UPU prévu à Nairobi (Kenya) en 2008.

2. Le déroulement des travaux

Les travaux ont notamment porté sur les thèmes suivants :

- le secteur postal et la société de l'information ;
- comprendre les défis du secteur ;
- l'évolution du réseau postal ;
- les nouveaux acteurs du marché ;
- assurer le développement durable du secteur ;
- les approches régionales pour répondre à des objectifs mondiaux.

3. Les résultats des travaux

Les sujets d'intérêt qui orienteront la future stratégie postale mondiale pour la période 2008-2012 sont, entre autres :

- la réforme et la régulation du secteur postal ;
- l'importance des nouvelles technologies dans le développement du secteur postal ;
- le rôle des services postaux dans la prestation de services de transferts électroniques de fonds ;

- le rôle des services postaux comme outil de lutte contre les inégalités économiques et sociales grâce à une politique de coopération au développement ;
- l'importance de l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux ;
- l'importance des alliances et partenariats stratégiques entre opérateurs (publics et privés) ;

Par ailleurs, la Conférence a invité les pays membres à poursuivre la mise en œuvre des actions définies par la stratégie postale mondiale de Bucarest.

Les pays ont été invités, notamment, à utiliser les plans intégrés de réforme et de développement postal (PIDEP) afin de conduire la réforme de leur secteur postal. Les pays africains ont été encouragés à mettre en œuvre les actions contenues dans le Plan de développement postal pour l'Afrique (PDPA).

La délégation du Togo a saisi l'occasion pour discuter avec le Conseiller régional de l'UPU, en poste à Cotonou (Bénin), de la possibilité d'envisager en 2007 la formulation d'un PIDEP pour le Togo (en cas d'avis favorable des autorités compétentes). Le Conseiller régional de l'UPU a encouragé cette initiative et a suggéré que le Togo, au cas où il est intéressé, adresse une demande au Bureau international de l'UPU.

Les réflexions engagées au cours de ce forum et qui devront se poursuivre en 2007 à travers d'autres rencontres devront aboutir à la définition de la future stratégie postale mondiale dont l'un des principaux objectifs est de bâtir une infrastructure postale globale et dynamique répondant aux besoins des consommateurs.

II.4 – Relations avec les organes de régulation

L'Autorité de Réglementation a reçu en mission d'étude, du 4 au 10 novembre 2006, une délégation de l'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) du Niger venue s'enquérir de l'expérience du Togo en matière de régulation postale.

Les travaux ont porté sur les points suivants :

- les principes de la régulation postale ;
- le cadre réglementaire ;
- le cadre légal régissant le financement du service postal universel ;
- l'octroi des licences ;
- la gestion administrative ;
- la visite des opérateurs

La délégation de l'ARM a estimé avoir tiré profit de sa mission auprès de l'ART&P

Conclusion générale

Au cours de l'année 2006, l'Autorité de Réglementation a ouvert plusieurs chantiers en vue d'améliorer ses actions de régulation et de rendre plus dynamique les marchés postaux et des télécommunications. Tous ces chantiers devront se poursuivre au cours des années à venir, surtout avec la mise en œuvre du plan de développement.

Durant l'année sous revue, de nouveaux produits et services ont apparu sur le marché télécoms, tels que le GPRS, le CDMA et l'ADSL qui sont passés de la phase d'essais en phase de commercialisation. Le marché postal se singularise par l'abandon progressif de services traditionnels au profit des services électroniques basés sur les nouvelles technologies.

Malgré les efforts déployés par les opérateurs et le régulateur, beaucoup de problèmes restent pendents et contribuent à l'insatisfaction des consommateurs dont les besoins et exigences deviennent de plus en plus importants. Cette situation révèle plutôt les opportunités d'affaires existantes, et rend les marchés assez attrayants pour les investisseurs potentiels au vu du nombre de demandes d'autorisations reçues.

Si en 2006, les différents segments de marchés n'ont pas enregistré l'entrée de nouveaux opérateurs, la situation risque de changer pour les années à venir, afin d'introduire un dynamisme indispensable sur les marchés.

Deuxième partie : L'évolution des secteurs en 2006

Cette deuxième partie est consacrée à l'évolution sur les différents marchés des deux secteurs postes et télécommunications. Cette évolution est, dans la plupart des cas, appréciée par rapport à l'année 2005.

I. SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

I.1 Le marché de la téléphonie fixe

A - Evolution du nombre d'abonnés

Le nombre de lignes d'abonnés à fin 2006 est de **82 057**, réparties comme suit :

- lignes analogiques filaires : 65 014
- lignes TAWA : 2 354
- lignes RNIS accès de base : 797
- lignes RNIS accès primaires : 22
- lignes CDMA : 13 870

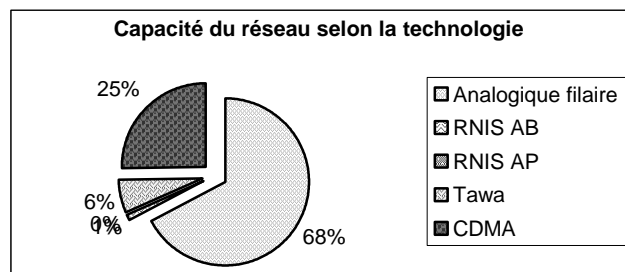
La télédensité du téléphone fixe est de 1,56% contre 1,23% en fin 2005. L'augmentation sensible enregistrée est due à l'introduction des lignes CDMA sur le marché pour pallier aux difficultés de déploiement de réseaux de câbles. Ceci a permis de faire chuter le nombre de demandes en instance de 14 535 en 2005 à 9 276 à fin 2006.

Le réseau de la téléphonie fixe couvre toutes les villes chefs-lieux de préfectures et de sous-préfectures, et plus de 122 villages d'au moins 3.000 habitants. Le nombre de lignes rurales en service à la fin de l'année 2006 est 1 675.

B - Capacité du réseau

La capacité du réseau en lignes d'abonnés selon les différentes technologies est de 138 019, et se présente comme suit :

Analogique filaire	92 750
RNIS AB	1 712
RNIS AP	32
Tawa	8 525
CDMA	35 000



C - Les services disponibles en dehors de la phonie

Il s'agit de : l'identification de l'appelant, la conférence téléphonique, le transfert d'appel, le rappel automatique, le mémo rappel, l'appel en instance, le hot line, le code confidentiel, la visioconférence.

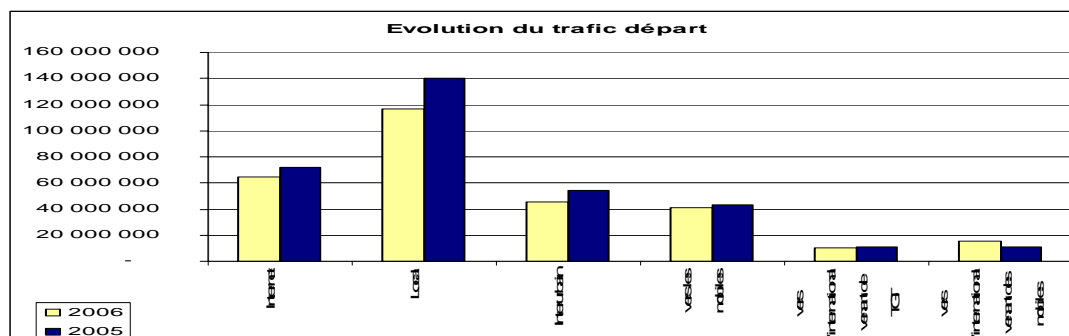
D - L'évolution du trafic

D.1 – Le trafic départ du réseau de Togo Telecom

Le trafic départ de Togo Telecom a globalement baissé de 11,8% au cours de l'année 2006 par rapport à l'année 2005, passant de 331 837 909 minutes à 292 618 708 minutes. Le trafic national « on net » et vers les mobiles a chuté respectivement de 10% et 5,5%, malgré l'accroissement du parc d'abonnés.

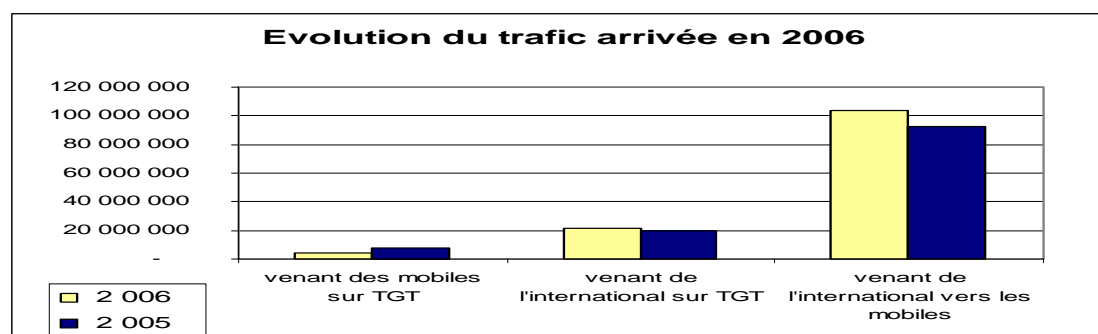
Le trafic international départ venant des abonnés de Togo Telecom a baissé de 10,3%.

Par contre, le trafic international départ venant des abonnés de réseaux mobiles a augmenté de 35%.



D.2 – Le trafic entrant dans le réseau de Togo Telecom

Le trafic entrant sur le réseau de Togo Telecom a connu une hausse de 7,7%, évoluant de 119 745 952 minutes en 2005 à 128 990 978 minutes en 2006.



Cette hausse cache cependant la baisse observée sur le trafic des communications mobiles terminant sur le réseau fixe.

Il est à noter par ailleurs que le volume du trafic international entrant sur le réseau de Togo Telecom représente pratiquement un cinquième du volume du trafic international entrant pour les mobiles et transitant par le réseau de Togo Telecom.

E- Les tarifs de Togo Telecom

Depuis le 1^{er} septembre 2006, les tarifs de Togo Telecom ont été modifiés. La situation pour chaque service par rapport aux anciens tarifs est présentée ci-après en Fcfa HT par minute :

Communications nationales			
Communications urbaines	Heure pleine	1ère heure creuse	2ème heure creuse
Nouveau tarif	30	20	15
Ancien tarif	20	16,04	16,04
Différence	10	3,96	-1,04
Communications interurbaines	Heure pleine	1ère heure creuse	2ème heure creuse
Nouveau tarif	60	40	30
Ancien tarif	66,7	53,57	53,57
Différence	-6,7	-13,57	-23,57
Communications vers les cellulaires	Heure pleine	1ère heure creuse	2ème heure creuse
Nouveau tarif	120	120	120
Ancien tarif	200	200	200
Différence	-80	-80	-80
Communications vers l'Internet	Heure pleine	1ère heure creuse	2ème heure creuse
Nouveau tarif	10	6,7	5
Ancien tarif	12,5	10	10
Différence	-2,5	-3,3	-5

Communications internationales		
Vers pays CEDEAO	Heure pleine	Heure creuse
Nouveau tarif	300	230
Ancien tarif	400	300
Différence	-100	-70
Vers autres pays d'Afrique	Heure pleine	Heure creuse
Nouveau tarif	400	307
Ancien tarif	600	450
Différence	-200	-143
Vers Europe et Amérique	Heure pleine	Heure creuse
Nouveau tarif	400	307
Ancien tarif	700	525
Différence	-300	-218
Vers Reste du monde	Heure pleine	Heure creuse
Nouveau tarif	550	423
Ancien tarif	990	742,5
Différence	-440	-319,5

Les différentes plages horaires

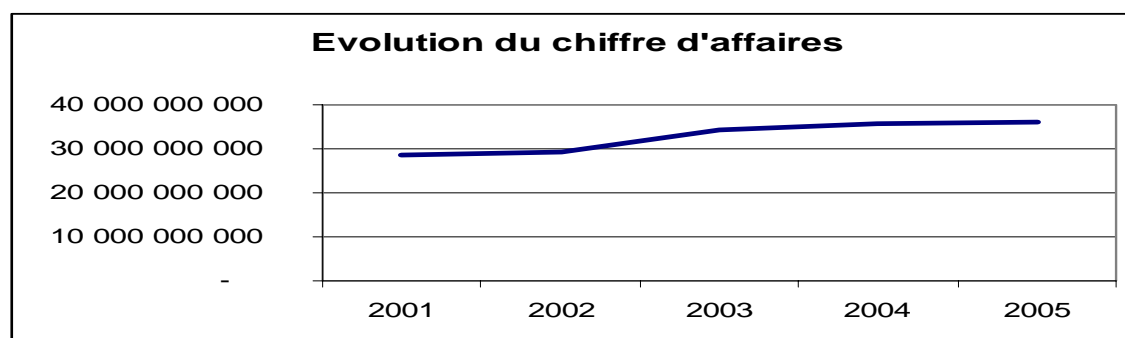
Pour les tarifs des communications nationales

1 ^{ère} plage de réduction horaire	Du lundi au samedi : 19 h à 21 h 59 mn
2 ^{ème} plage de réduction horaire	Du lundi au samedi : 22 h à 07 h ; Les dimanches et jours officiellement fériés : 00 h à 23 h 59 mn

Pour les tarifs des communications internationales

Zones	Heure pleine	Heure creuse
AFRIQUE & EUROPE	07 h à 20 h 59 mn	21 h à 06 h 59 mn
AMERIQUE	12 h à 23 h 59 mn et 00 h à 04 h 59 mn	05 h à 11 h 59 mn
ASIE & PACIFIQUE	00 h à 18 h 59 mn	19 h à 23 h 59 mn

F - Evolution du chiffre d'affaires



G - L'emploi

Seuls deux nouveaux emplois directs sont créés au niveau de Togo Telecom portant le nombre total d'employés de 898 à 900.

I.2 Le marché de la téléphonie mobile GSM

Ce marché est toujours animé par deux opérateurs : Togo Cellulaire et Telecel Togo.

A - Evolution du nombre d'abonnés

Le taux de pénétration du mobile au 31 décembre 2006 est près de neuf (9) fois plus élevé que celui du fixe. Le taux de pénétration (fixe + mobile) en 2006 est de 15,06%. La valeur recommandée par la CEDEAO à ses pays membres pour l'horizon 2008 est de 10%.

De 2000 à 2006, le nombre d'abonnés au téléphone mobile est passé de 55 800 à 708 000, Togo Cellulaire détenant près de 85% du marché en 2006. La télédensité du mobile est donc passée de 1,28 en 2000 à 13,5 en 2006.

Le nombre total d'abonnés pour les deux opérateurs est de 708 000 à fin 2006, dont 606 848 pour Togo Cellulaire et 101 152 pour Telecel Togo. Le taux de croissance du parc d'abonnés en 2006 est de 88,5% pour Telecel Togo et 59,7% pour Togo Cellulaire.

Parmi les abonnés de ces opérateurs, il faut compter les cabines publiques GSM qui sont de 9 634 pour Togo Cellulaire et 1400 pour Telecel Togo.

B - Capacité du réseau

De 2005 à 2006, la capacité du réseau de Togo Cellulaire est passée de 400 000 à 700 000 abonnés, le nombre de BSC étant passé de 4 à 6 et celui des BTS de 135 à 177. Ce réseau a un (1) seul MSC.

Sur la même période, la capacité du réseau de Telecel Togo est passée de 60 000 abonnés à 200 000 avec 1 MSC et 1 BSC. Le nombre de BTS est passé de 40 à 51.

C - Autres services disponibles en dehors de la voix

Outre le service de base de télécommunications mobiles (voix), le SMS, le roaming, le Datafax et la réception fax, ainsi que des services confort, les services GPRS ont été offerts au cours de l'année 2006. Le nombre d'abonnés aux services GPRS fournis essentiellement par Togo Cellulaire à la fin de l'année 2006 est de 10 357. Les principaux services GPRS sont : l'Internet mobile, les services WAP, les services multimédia (MMS) et les solutions Intranet/Internet.

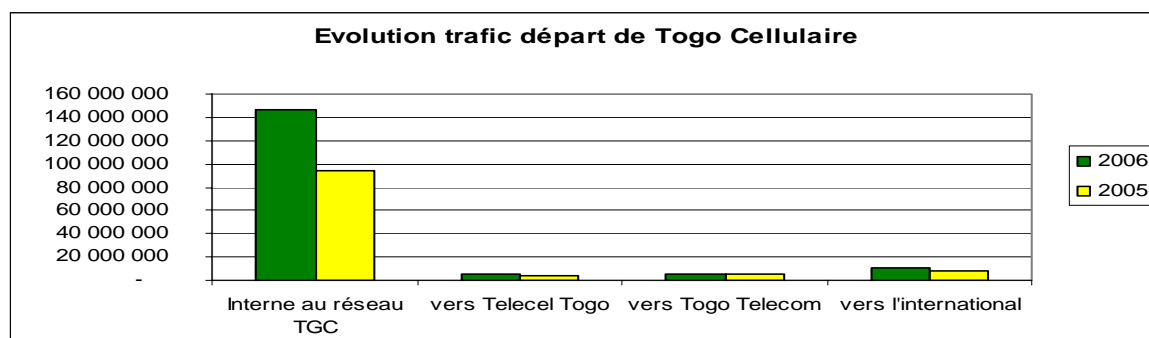
Le nombre de messages SMS envoyés par les abonnés de Togo Cellulaire et ceux de Telecel Togo durant l'année 2006 sont respectivement de 53 673 287 et 30 077 458.

D - L'évolution du trafic

D.1 – Le trafic départ des réseaux mobiles GSM

Du réseau de Togo Cellulaire

Le trafic départ de Togo Cellulaire pour l'année 2006 a globalement augmenté de 51%, toutes les composantes ayant connu une hausse. Ce trafic est effectivement passé d'un volume de 111 281 596 à 168 142 640 minutes.



La répartition de ce trafic est indiquée ci-dessous :

	2001	2006
Interne au réseau	57%	87%
Vers Telecel Togo	14%	3%
Vers le réseau fixe	21%	3%
Vers international	8%	7%

On note que la part du trafic interne au réseau de Togo Cellulaire (c'est-à-dire les appels effectués entre ses propres abonnés) est passée de 57% à 87% de 2001 à 2006.

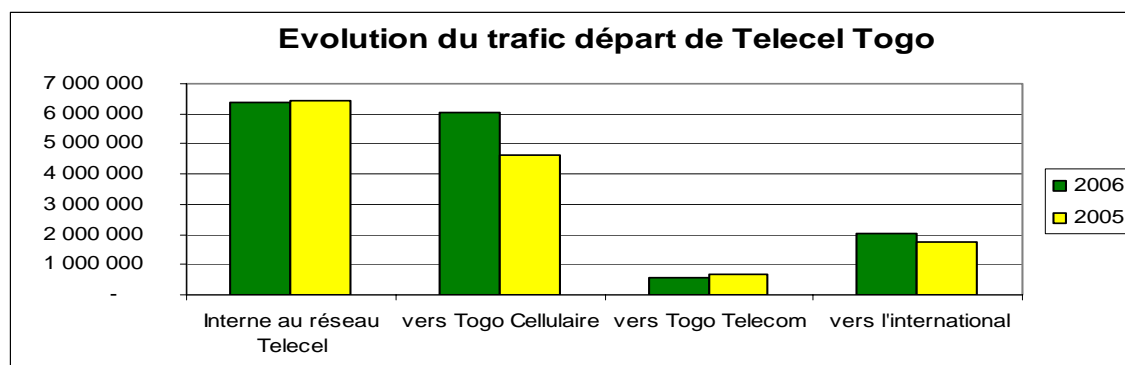
Du réseau de Telecel Togo

La répartition de ce trafic montre que le trafic interne de Telecel Togo en représente 43%.

En 2006, la part du trafic interne de Telecel Togo dans le trafic total sortant est pratiquement équivalent à la part du trafic à destination du réseau concurrent.

	2001	2006
Interne au réseau	43%	43%
Vers Togo Cellulaire	29%	40%
Vers le réseau fixe	16%	4%
Vers l'international	12%	13%

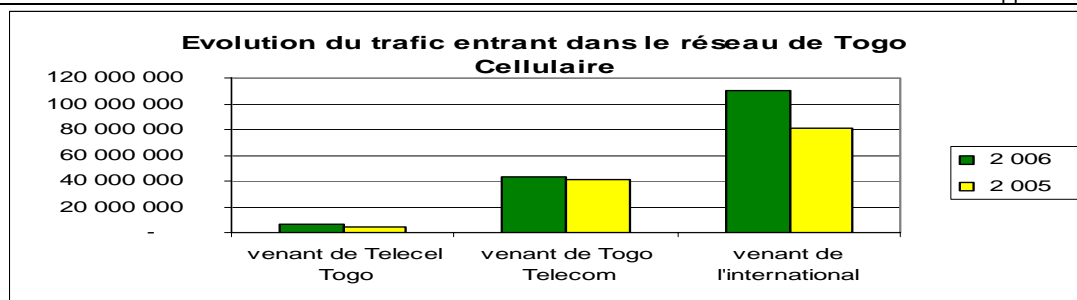
S'agissant du trafic entrant, il a connu une hausse moyenne de 8% l'an en dehors de l'année 2005 où une baisse a été constatée par rapport à l'année 2004.



D.2 – Le trafic entrant dans les réseaux mobiles GSM

Dans le réseau de Togo Cellulaire

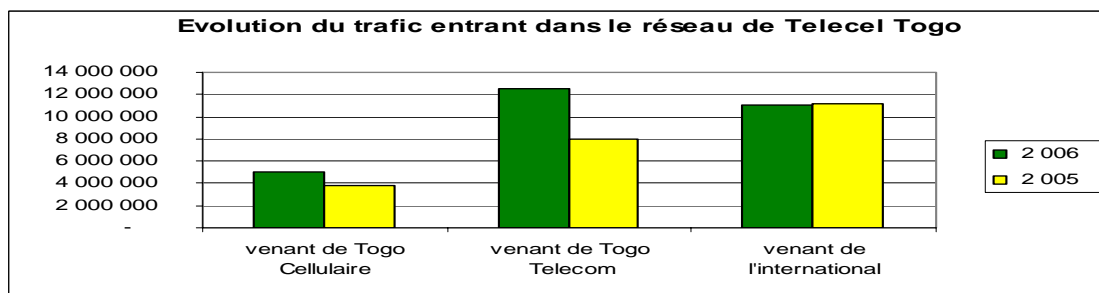
Le trafic entrant sur le réseau de Togo Cellulaire pour l'année 2006 a globalement augmenté de 26,3%, toutes les composantes ayant connu une hausse. De 126 632 483 minutes en 2005, ce trafic est passé à 160 002 093 minutes en 2006. Le trafic venant de l'international représente 69% du trafic entrant total sur le réseau de Togo Cellulaire, alors que le trafic national (tous opérateurs confondus) ne fait que les 31%.



Dans le réseau de Telecel Togo

Le trafic entrant dans le réseau de Telecel Togo a connu une hausse globale de 25% en 2006.

La composante nationale a connu une augmentation alors que la composante internationale a faiblement chuté. Le trafic international représente 38,5% du total entrant et le trafic national en fait 61,5%, venant à 71% du réseau fixe.




D3- Le marché de l'interconnexion nationale et internationale

L'offre d'interconnexion tant nationale qu'internationale est assurée par Togo Telecom.

Les deux tableaux suivants représentent le poids de chaque opérateur dans le trafic échangé d'une part au plan national, et d'autre part au niveau de l'international.

Interconnexion nationale

	Togo Telecom	Togo Cellulaire	Telecel Togo	Total par opérateur appelant
Togo Telecom		59,3%	17%	76,3%
Togo Cellulaire	7,7%		7,11%	14,81%
Telecel Togo	0,77%	8,16%		8,93%
Total par Opérateur appelé	8,47%	67,46%	24,11%	

De l'analyse de ce tableau, il ressort que Togo Telecom est l'opérateur qui sollicite le plus les autres réseaux, et que Togo Cellulaire est la principale destination du trafic d'interconnexion nationale.

Interconnexion internationale

	Trafic sortant	Trafic entrant
Togo Telecom	65,60%	14,81%
Togo Cellulaire	29,17%	77,45%
Telecel Togo	5,23%	7,75%

Sur l'international, Togo Telecom est le réseau à partir duquel la plus grande partie des appels internationaux est émise. Par contre, Togo Cellulaire est la principale destination des appels internationaux entrants.

En conclusion, que ce soit en interconnexion nationale comme internationale, les appels émis proviennent en majorité de Togo Telecom et les appels reçus aboutissent en grande partie sur le réseau de Togo Cellulaire. Dans les deux cas et dans les deux sens, Telecel Togo représente une part assez faible.

D3- Segment international

Le trafic international est acheminé par les deux opérateurs : Togo Telecom et Cafe Informatique. Ce dernier opérateur offre en effet le service du trafic international départ grâce à sa licence VoIP depuis 2001. Le trafic international départ acheminé par Cafe Informatique représente environ 1% du trafic international départ total.

E - Les tarifs

Les deux opérateurs ont procédé à des changements tarifaires au cours de l'année 2006.

Les tarifs des communications nationales de Togo Cellulaire (pour les abonnés « classic ») ont subi des changements depuis fin septembre 2006 :

Destination	Tarifs avant 30 septembre 2006	Tarifs à partir du 1 ^{er} octobre 2006
On net	165	140
Vers Telecel	280	225
Vers Togo Telecom	250	225

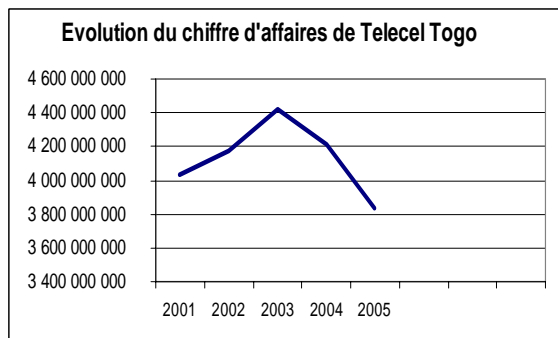
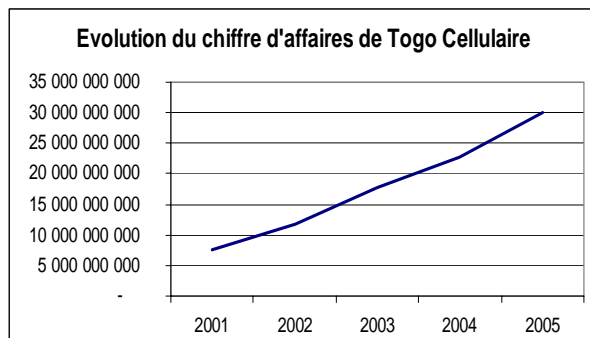
Les tarifs des communications nationales de Telecel Togo ont évolué depuis le mois de décembre comme suit :

Destination	Tarifs avant décembre 2006	Tarifs à partir de décembre 2006
On net	160	160
Vers Togo Cellulaire	280	160
Vers Togo Telecom	250	160

F - Evolution du chiffre d'affaires

L'analyse du chiffre d'affaires ne porte pas sur les données de 2006, par défaut d'informations validées. Sur la période 2001 à 2005, le chiffre d'affaires de Togo Cellulaire a connu une hausse moyenne de

40% l'an, alors que celui de Telecel Togo qui représentait le 1/8 du chiffre d'affaires de Togo Cellulaire en 2005, a évolué en dents de scie, et connu une baisse sur les exercices 2004 et 2005.



G - L'emploi

Au total 92 nouveaux emplois ont été créés en 2006 par les deux opérateurs mobiles, dont 40 pour Togo Cellulaire et 52 pour Telecel Togo. Le nombre total d'employés pour les deux opérateurs est de 344 en fin 2006, dont 213 pour Togo Cellulaire et 131 pour Telecel Togo.

I.3 Le marché de la téléphonie IP ou VoIP

Le volume du trafic écoulé par Cafe Informatique et Télécommunications qui a fait un bond de 550% entre 2003 et 2004, n'a varié que de 2% en 2005.

Sa valeur de 310 972 minutes en 2005 reste faible par rapport aux prévisions en raison des difficultés de connexion avec Togo Telecom. Ce volume est très faible en 2006 et est de 167 220 minutes.

I.4 Le marché de l'Internet

Trois sociétés ont installé chacune un nœud Internet pour la fourniture de l'accès Internet aux ISP (fournisseur de services Internet) et aux organismes et institutions privés. Il s'agit de :

- Cafe Informatique dont le débit sur l'international est passé d'un débit symétrique de 128 Kb/s en 1997 à un débit asymétrique de 4,8 Mb/s en montée et 15,60 Mb/s en descente en 2006 ;
- Togo Telecom dont le débit sur l'international est passé sur la période 1997 à 2005 d'un débit symétrique de 256 Kb/s à un débit asymétrique de 10 Mb/s en montée et 12 Mb/s en descente. Ce débit asymétrique est passé en 2006 à 47Mb/s en montée et à 82 Mb/s en descente ;
- eProcess dont le débit est passé de 256 Kb/s en 2003 à 2,5 Mb/s en 2006.

Les services offerts par les ISP (une trentaine) installés sont :

- la création de comptes permettant un accès distant,
- l'hébergement, la conception et la réalisation de page Web,
- la navigation et la messagerie électronique.

En 2006, a débuté la commercialisation de l'Internet sur les lignes CDMA.

Les offres ADSL de Togo Télécom ont débuté à titre expérimental au second semestre de l'année 2006.

TABLEAU DES TARIFS D'ABONNEMENT MENSUEL A L'ADSL

PROFIL	DEBIT OFFERT	FORFAIT MEMSUEL (HT)	FRAIS D'INSTALLATION
GRAND PUBLIC	64/128 kbps	30 000	30 000
	128/256 kbps	40 000	
CYBER CAFE	64/128 kbps	106 000	50 000
	128/256 Kbps	213 000	
	128/512 kbps	355 000	
Ets d'ENSEIGNEMENT 1 ^{er} 2 ^{ème} et 3 ^{ème} degré	64/128 kbps	85 000	30 000
	128/256 kbps	170 000	
	128/512 kbps	283 000	
PME, PROFESSIONS LIBERALES, SOCITES, INSTITUTIONS	64/128 kbps	85 000	70 000
	128/256 kbps	170 000	
	128/512 kbps	283 000	
	256/ 1Mbps	625 000	

II. SECTEUR DES POSTES

L'exercice 2006 a été marqué, en ce qui concerne les activités de courrier, par une baisse sensible du trafic du courrier ordinaire et une stagnation du trafic du courrier express.

La principale raison résulterait du développement spectaculaire de l'usage du téléphone (surtout du téléphone mobile) et de l'Internet.

S'agissant des services financiers, on note une légère évolution en dépit de la forte concurrence qu'ils subissent de la part des produits offerts par les banques et autres établissements financiers.

II.1 - Le courrier express

Le trafic du courrier express international a connu une légère baisse alors que le courrier express local est légèrement en hausse.

A - Le trafic extérieur

- Le trafic export

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2005	44 270	33 897	-18,07%
2006	36 268	26 854	

En 2006, le trafic export a baissé de 18,07% comparativement au résultat de l'exercice 2005. Au total, 36 268 objets ont été traités contre 44 270 en 2005.

Le trafic du courrier à l'export, constitué essentiellement de plis et de documents d'affaires, subit tout simplement une concurrence de la part des technologies de l'information et de la communication. En effet, les clients, en dehors des marchandises à échanger, utilisent de plus en plus le téléphone mobile ou l'Internet pour leurs transactions.

- Le trafic import

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2005	38 997	41 821	25,81%
2006	49 065	23 876	

Le trafic import a enregistré 49 065 objets en 2006 contre 38 997 objets en 2005 soit une augmentation de 25,81 %. Ce trafic, quand bien même en légère augmentation en 2006, subit également les effets de la concurrence exercée par le courrier électronique.

B - Le trafic intérieur

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2005	65 148	72 802	6,82%
2006	69 593	76 132	

Le trafic intérieur est constitué essentiellement du courrier d'entreprises. Au total, 69 593 objets ont été traités en 2006 contre 65 148 en 2005 soit une légère augmentation de 6,82%.

C – Trafic total

Désignation	Nombre		Variation
	Année 2006	Année 2005	
Trafic export	36 268	44 270	
Trafic import	49 065	38 997	
Trafic intérieur	69 593	65 148	
Total	154 926	148 415	4,38%

Le trafic global du courrier express, tous flux et tous régimes confondus, est de 154 926 objets en 2006 contre 148 415 objets en 2005 soit une légère hausse de 4,38%. Dans l'ensemble, le volume du courrier express est encore faible ; ce segment reste encore peu développé.

II.2 - Le courrier ordinaire

L'exercice 2006 a été marqué par une baisse très sensible du volume du courrier ordinaire traité par la Société des Postes du Togo (SPT), seul opérateur pour le moment exploitant ce segment du marché postal. Au total, 2 028 945 objets traités en 2006 (tous flux et tous régimes confondus) contre 9828 680 enregistrés en 2005 soit une baisse de 79,35%. Cette baisse est très prononcée en ce qui concerne le trafic extérieur.

A - Le trafic extérieur

- Le trafic export

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2005	3 690 697	29320	- 94,14%
2006	216 197	nd	

En 2006, le volume du trafic à l'export a baissé de 94,14% par rapport à celui enregistré en 2005. Cette baisse s'explique en partie par l'utilisation très accrue de l'Internet et ses services associés tels que le courrier électronique, la messagerie instantanée et le téléphone mobile. A ces facteurs s'ajoute la baisse du coût de communication.

- Le trafic import

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2005	4 225 218	137 805	- 86,34%
2006	577 073	nd	

Le trafic à l'import a sensiblement baissé en 2006 comparativement au résultat de 2005 soit de 86,34%. Cette baisse s'explique par les mêmes raisons que celles évoquées plus haut en ce qui concerne le trafic du courrier à l'import à savoir forte concurrence de la part des technologies de l'information et de la communication.

B - Le trafic intérieur

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2005	1 912 765	nd	- 35,39%
2006	1 235 675	nd	

Le trafic intérieur a également subi une baisse : 1 235 675 envois traités en 2006 contre 1 912 765 en 2005 soit - 35, 39%.

C – Le trafic total

Désignation	Nombre		Variation
	Année 2006	Année 2005	
Trafic export	216 197	3 690 697	
Trafic import	577 073	4 225 218	
Trafic intérieur	1 235 675	1 912 765	
Total	2 028 945	9 828 680	- 79,35%

En 2006 les activités du courrier ordinaire ont enregistré une forte baisse comparativement au résultat de l'exercice 2005 ; cette baisse est de 79,35%. Face à cette situation, il est impérieux d'envisager de nouvelles stratégies qui visent à développer les services postaux et surtout à moderniser les services de courrier en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication pour offrir de nouveaux services comme le courrier hybride.

II.3 - Les services financiers postaux

Les services financiers postaux sont offerts par l'opérateur historique, la Société des postes du Togo et se résument aux prestations de mandats-poste, de l'épargne et à celles des chèques postaux.

A - Le trafic des mandats

Le service de mandats poste comprend les mandats du régime extérieur (mandats internationaux) et ceux du régime intérieur (mandats locaux) composés essentiellement de mandats express.

- **Le trafic extérieur**

Désignation	Année 2006	Année 2005	Variation
Emission	1 135	1 256	- 9,63%
Paiement	2 651	3 012	- 11,98%

A l'émission, le trafic a connu une baisse de 9,63% en 2006. Les opérations de paiement ont également baissé en 2006 ; au total 2 651 opérations enregistrées en 2006 contre 3 012 opérations en 2005. Ces mandats sont largement concurrencés sur le marché international par d'autres produits et services comme Western union, Money gram ; ce qui explique, en partie, la baisse de leur trafic en 2006.

- **Le trafic intérieur**

Désignation	Année 2006	Année 2005	Variation
Nombre opérations de transfert	40 804	37 807	7,93%

Le trafic des mandats du régime intérieur a augmenté de 7,93% en 2006 comparativement au résultat de l'exercice 2005. Ce résultat s'explique par le fait que sur le plan local le mandat express reste le seul produit après la suppression du mandat carte ordinaire.

B - Le trafic des chèques postaux

Années	Nombre d'opérations de versement	Variation	Nombre d'opérations de paiement	Variation
2005	31 944	7,78%	84 706	1,20%
2006	61 214	91,62%	103 913	22,67%

Par rapport à l'année 2005, les opérations de versement ont connu, en 2006, une augmentation sensible de 91,62%. Les opérations de paiement ont connu également une augmentation : 103 913 opérations de paiement enregistrées en 2006 contre 84 706 opérations enregistrées en 2004 soit une hausse de 22,67%.

C - Le trafic du service Epargne

Années	Nombre d'opérations de versement	Variation	Nombre d'opérations de remboursement	Variation
2005	13 275	-10,53%	14 855	2,56%
2006	18 030	35,81%	19 512	31,34%

En 2006, les activités de l'épargne ont connu une augmentation de 35,81% en ce qui concerne les opérations de versement et de 31,34% pour ce qui des opérations de remboursement.

Dans l'ensemble, les services financiers postaux connaissent une évolution en dépit de la forte concurrence observée sur le marché des services financiers.

ANNEXES

Annexe 1 : Les données du secteur des télécommunications de 2001 à 2006
Tableau 1 : Evolution des indicateurs-clés de l'opérateur fixe (Togo Telecom)

Eléments	2001	2002	2003	2004	2005	2006
TELEPHONE FIXE						
Abonnés analogiques	47 384	51 156	60 875	63 504	58 079	81 260
Abonnés au RNIS*	106	209	224	445	555	797
Total des abonnés	47 490	51 365	61 099	63 949	58 634	82 057
Accroissement absolu	4 666	3875	9734	2850	-5315	23 423
Taux d'accroissement	10,9%	8,2%	19%	4,7 %	-8%	40%
Cabines téléphoniques privées	10 991	12 500	13 000	22 091	25 952	21 127
Taux d'accroissement	26%	13,7%	4%	70 %	17,5%	20%
Publiphones	156	154	207	209	209	211
TELEDENSITE DU FIXE						
<i>Population (en milliers d'habts)</i>	4 657	4 750	4 845	4 940	5 040	5 140
Télédensité (lignes p/100 habts)	1,02	1,07	1,25	1,32	1,16	1,55%
Nombre d'employés	899	908	887	869	898	900
Productivité (nombre de lignes par employé)	52,7	56,4	68,63	75,3	65,3	88,53

Tableau 2 : Evolution des indicateurs-clés des opérateurs de téléphonie mobile

Eléments	2001	2002	2003	2004	2005	2006
TELEPHONE MOBILE						
Togo Cellulaire (abonnés)	46 654	129 184	204 000	279 380	379 974	606 848
Taux d'accroissement	47%	176%	57,9%	37 %	36%	59,7%
Cabines GSM de Togocel			10	130	3074	9634
Nombre d'employés	102	104	125	150	173	213
Productivité (lignes par employé)	457,4	1242,15	1632	1862	2196	2849
Telecel Togo (abonnés)	35 000	35 954	39 613	53185	53 661	101 152
Taux d'accroissement	44%	2,7%	10%	34,3 %	1%	87%
Cabines GSM de Telecel Togo			20	53	120*	1400
Nombre d'employés	83	77	70	80	79	131
productivité	421,7	466,93	565,9	664,8	679	764,52
Total abonnés du mobile	81 654	165 138	243 613	332565	433 635	708 000
Accroissement absolu	25 785	83 484	78 475	88 952	101 070	273 347
Taux d'accroissement	82%	102%	47,5%	36,5 %	33 ,4	63%
Télédensité du mobile (abonnés p/100 habts)	1,75	3,47	5,03	6,73	8, 8	13,75
Télédensité Totale (Fixe+mobile)	2,77	4,54	6,28	8,05	10	15,35

Tableau 3 : Evolution de la productivité des opérateurs du secteur

Opérateurs / années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Togo Telecom	52,7	56,4	68,63	75,3	65,3	88,53
Togo Cellulaire	457,4	1 242,15	1 632	1 862	2 196	2 849
Telecel Togo	421,7	466,93	565,9	664,8	679	764,52

Tableau 4 : Evolution des volumes de trafic de Togo Telecom

Type de trafic / Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Trafic départ (Total)	274 491 281	262 314 834	327 169 860	361 841 128	331 837 909	292 618 708
local	154 918 330	135 767 254	161 953 417	167 730 331	139 874 045	116 742 755
Internet	29 638 255	34 922 229	58 117 230	67 197 572	71 617 348	64 401 633
Interurbain	52 735 484	50 466 663	52 469 169	53 433 049	54 546 142	45 241 671
vers les mobiles	27 104 325	28 700 470	40 880 067	51 162 722	43 437 970	41 023 155
Total international départ	10 094 887	12 458 218	13 749 977	22 317 454	22 362 404	25 209 494
<i>International départ de TGT</i>					<i>11 163 854</i>	<i>10 009 319</i>
Trafic entrant (Total)	35 246 251	41 942 182	36 291 070	40 133 554*	38 592 924*	40 876 831*
Venant des mobiles se terminant sur TGT	4 825 496	3 963 121	4 483 798	4 266 195	8 014 399	4 600 637
Venant des mobiles pour l'international	4 873 383	3 788 285	3 930 730	9 388 633	11 198 550	15 200 175
Venant de l'international et se terminant sur TGT	25 547 372	34 190 776	27 876 542	26 121 976	19 379 975	21 076 019
Trafic international en transit pour les mobiles				69 121 976	92 351 578	103 314 322

Les volumes de trafic international en transit pour les mobiles ne sont pas comptabilisés dans le volume total du trafic entrant. Total International départ comprend départ de TGT et international départ venant des mobiles.

Tableau 5 : Evolution des volumes de trafic de Togo Cellulaire

Type de trafic/Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Trafic départ (total)	14 451 225	26 268 227	42 069 255	77 688 786	111 281 597	168 142 641
Interne au réseau	8 951 721	20 888 772	35 582 783	62 377 500	93 937 847	146 011 051
vers Telecel Togo	2 251 337	2 821 290	3 464 380	4 005 516	3 940 885	5 243 916
Vers le réseau fixe	3 248 167	2 558 165	3 022 092	3 489 273	4 873 916	5 675 633
Vers l'international	13 150 070	26 246 750	47 414 716	7 816 497	8 528 948	11 212 041
Trafic entrant (total)	34 056 589	50 347 765	80 368 247	102 171 459	134 949 694	160 002 093
venant de Telecel Togo	2 529 050	3 141 596	4 898 436	3 509 923	4 017 586	6 000 780
Venant du réseau fixe	20 219 070	24 293 386	33 002 722	41 011 613	49 328 824	43 752 888
Venant de l'international	11 308 469	22 912 783	42 467 089	57 649 923	81 603 284	110 248 425

Tableau 6 : Evolution des volumes de trafic de Telecel Togo

Types de trafic/Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Trafic départ (total)	10 050 836	9 733 346	13 380 551	12 260 941	13 498 549	14 964 894
Interne au réseau	4 308 169	4 132 855	5 272 058	5 457 377	6 426 194,5	6 370 405
Vers Togo Cellulaire	2 907 441	3 141 596	5 120 339	3 918 642	4 651 252	6 018 207
Vers le réseau fixe	1 625 236	974 240	908 638	794 811	685 719,5	567 510
Vers l'international	1 209 990	1 484 655	2 079 516	2 090 111	1 755 383	2 008 772
Trafic entrant (total)	18 666 341	20 322 990	21 599 066	25 335 528	22 945 124	28 641 910
Venant de Togo Cellulaire	2 814 481	3 329 349	3 780 360	4 232 876	3 853 264	5 096 227
Venant du réseau fixe	10 039 730	9 107 480	8 194 732	10 271 920	7 958 521	12 516 053
Venant de l'international	5 812 330	7 886 161	9 623 974	10 830 732	11 133 339	11 029 630

Tableau 7 : Evolution de l'effectif des employés des opérateurs

Eléments	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Togo Telecom	873	875	899	904	887	869	898	900
Téléphonie mobile	57	206	185	174	195	230	252	344
Togo Cellulaire	57	137	102	104	125	150	173	213
Telecel Togo		69	83	77	70	80	79	131
TOTAL EMPLOIS	930	1081	1084	1078	1082	1099	1150	1244
Accroissement	48	151	3	- 6	4	17	51	94
Taux d'accroissement	5,4%	16,2%	0,3%	- 0,6%	0,4%	1,6 %	4,6%	8%

Annexe 2 : Les données du secteur postal de 2001 à 2006
Tableau 8 : Le trafic export

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2001	25 972	19 608	
2002	29 322	27 722	12,89%
2003	42 500	26 592	44,94%
2004	41 917	24 657	-1,37%
2005	44 270	33 897	5,61%
2006	36 268	26 854	-18,07%

Tableau 9 : Le trafic import

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2001	58 495	55 288	
2002	53 876	54 964	- 7,89%
2003	54 200	34 420	0,60%
2004	45 798	39 908	- 15,50%
2005	38 997	41 821	-14,84%
2006	49 065	23 876	25,81%

Tableau 10 : Le trafic export

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2001	2 486 517	30 347	
2002	3 247 377	26 121	30,59%
2003	2 908 357	27 640	-10,43%
2004	1 907 004	19 827	- 34,43%
2005	3 690 697	29 320	
2006	216 197	nd	- 94,14%

Tableau 11 : Le trafic import

Années	Nombre d'objets	Poids en kg	Variation
2001	3 397 541	148 530	
2002	5 900 761	180 984	42,42%
2003	4 846 357	174 204	-21,76%
2004	3 094 039	115 617	- 36,15%
2005	4 225 218	137 805	36,55%
2006	577 073	ND	- 86,34%

Tableau 12 : Le trafic des chèques postaux

Années	Nombre d'opérations de versement	Variation	Nombre d'opérations de paiement	Variation
2001	19 529		43 031	
2002	25 548	23,55%	42 412	- 1,45%
2003	29 056	12,07%	91 365	53,57%
2004	29 636	1,9%	83 695	- 8,39%
2005	31 944	7,78%	84 706	1,20%
2006	61 214	91,62%	103 913	22,67%

Tableau 13 : Le trafic du service Epargne

Années	Nombre d'opérations de versement	Variation	Nombre d'opérations de remboursement	Variation
2002	5 236		4 339	
2003	9 791	46,52%	9 545	54,54%
2004	14 839	51,55%	14 484	51,74%
2005	13 275	-10,53%	14 855	2,56%
2006	18 030	35,81%	19 512	31,34%